

MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS

ENRICHISSEZ VOS CONNAISSANCES AVEC LE PROGRAMME DE MOBILITÉ ERASMUS+

La culture de l'international s'est installée dans tous les secteurs. La mobilité des formateurs est l'un des axes prioritaires : expérience professionnelle enrichissante dans un autre pays, elle sert aussi de levier pour la mobilité des jeunes apprenants.

* Partir avec Erasmus+, c'est :

- s'inscrire dans un projet d'établissement
- s'immerger dans un autre contexte éducatif, de formation
- échanger et transférer les bonnes pratiques repérées en Europe

* Il s'agit d'une mobilité encadrée et organisée par votre établissement d'origine.

* La mobilité Erasmus + enrichira vos pratiques professionnelles et vous permettra de créer des réseaux et des collaborations multiples, sur votre territoire, en Europe.

1 A QUI S'ADRESSE ERASMUS+ ?

La mobilité des professionnels de l'éducation et de la formation est une priorité du programme Erasmus +.

Vous êtes enseignant ou professeur dans le supérieur, chef d'établissement, directeur d'école, inspecteur ou enseignant dans le scolaire, formateur dans le secteur professionnel ou dans l'éducation des adultes, vous pouvez bénéficier d'une mobilité de formation.

2 OÙ PARTIR ?

Dans l'un des **32 pays** participant au programme Erasmus + : les 27 pays membres de l'UE mais aussi l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie (la Suisse est actuellement inéligible).

3 POUR QUELLES ACTIVITÉS ?

- Des périodes d'enseignement à l'étranger
- Des périodes de formation professionnelle (stages, périodes d'observation)

Dans les deux cas, des accords de mobilité sont passés entre établissements partenaires pour ajuster votre période de mobilité aux attentes des deux parties.

4 DURÉE DES MOBILITÉS

De **2 jours à 2 mois** sans compter le temps de déplacement et au minimum 8 heures d'enseignement par semaine pour l'enseignement supérieur

5 UN PROJET GLOBAL DE FORMATION

Votre mobilité Erasmus + est individuelle et répond à vos besoins et à vos motivations. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte professionnel et fait partie d'un projet global d'établissement.

L'introduction d'une dimension européenne et internationale dans vos établissements respectifs nécessite en effet une réflexion sur les objectifs à atteindre et les attentes.

Il peut s'agir de la mise en œuvre d'un plan de formation pour les enseignants, d'un développement stratégique de nouveaux partenariats internationaux, d'une réflexion commune sur les enjeux liés à l'insertion professionnelle des diplômés, etc.

6 COMMENT POSTULER ?

Le projet de mobilité est porté par votre établissement et répond aux priorités européennes en matière éducative. Vous déterminerez ensemble les objectifs, la durée, le choix de la structure d'accueil et les dates de mobilité.

De même, les incidences liées à votre mobilité et donc à votre absence de l'établissement doivent être anticipées.

7 QUELLE SERA LA LANGUE DE TRAVAIL ?

Le renforcement des compétences linguistiques est l'un des objectifs du programme. La langue utilisée sera précisée dans les échanges préalables à la mobilité. Dans tous les cas, cours, visites, observations, stages, vous serez en situation d'immersion linguistique au cours de votre séjour.

8 QUEL SOUTIEN FINANCIER ?

La subvention européenne contribue à vos frais de voyage ainsi qu'à ceux liés au séjour sur place. Il est également prévu dans certains cas la prise en charge des frais de formation à hauteur de 700€.

9 TROUVER DES PARTENAIRES D'ACCUEIL, SE PRÉPARER À ÉCHANGER

Exploitez les outils dédiés, repérez les associations engagées dans les réseaux de coopération eTwinning pour la communauté des établissements scolaires d'Europe

AEDE, association européenne de l'éducation

EPALE, plate-forme d'information pour l'éducation des adultes

Vos échanges seront d'autant plus fructueux pendant votre expérience à l'étranger si vous y consacrez un peu de temps. Renseignez-vous sur le système éducatif du pays visité et pensez à vous procurer des documents de présentation de votre établissement, de votre région. Faites le point sur les thèmes que vous souhaitez développer avec vos partenaires.

ET PENSEZ À VOTRE SANTÉ...

Demandez à votre caisse d'assurance maladie la *Carte européenne d'assurance maladie*. Gratuite et valable 1 an, elle vous donne accès aux soins de santé publics durant un séjour temporaire dans l'un des 28 pays membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.